

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 31 juillet 2025

DE NOMBREUSES FAÇONS DE VOTER LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE DE SPRUCE WOODS

Les électeurs de Spruce Woods peuvent se prévaloir de nombreuses options de vote pratiques et accessibles pour l'élection partielle provinciale.

PLUS D'OCCASIONS DE SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Particulièrement pratique, le scrutin par anticipation offre aux électeurs de Spruce Woods plusieurs lieux et des jours supplémentaires pour voter.

Du samedi 16 au mardi 25 août :

La période du scrutin par anticipation est prolongée de deux jours au bureau d'élection local de Spruce Woods.

- Bureau d'élection local de la circonscription de Spruce Woods — 811, 18^e Rue Nord, unité 3, dans le centre commercial Corral à Brandon

Du samedi 16 au samedi 23 août :

- Raystone Memorial Centre de Glenboro — 214, rue Broadway à Glenboro

Les mardi 19 août et mercredi 20 août :

- Souris Glenwood Memorial Complex — 32, 3^e Avenue Ouest à Souris

Le mardi 19 août :

- Centre communautaire de Holland — 136, rue Broadway à Holland
- Centre récréatif de Kemnay — 6, place Irving à Kemnay
- Légion royale canadienne – Oak Lake — 291, chemin Assiniboine à Oak Lake
- Légion royale canadienne – Rivers — 633, 2^e Avenue à Rivers
- Sprucewoods Community Club — 5, avenue Woods à Shilo
- Salle communautaire de Wawanesa — 202, 4^e Rue à Wawanesa

Les heures de scrutin sont de 8 h à 20 h tous les jours, sauf le dimanche de midi à 18 h.

VOTEZ OÙ VOUS VOULEZ LE JOUR DU SCRUTIN

Les électeurs peuvent voter à n'importe quel endroit le jour du scrutin, le 26 août, et non seulement au lieu suggéré sur leur carte d'information de l'électeur.

Le bureau d'élection local sera également ouvert pour le vote le jour du scrutin.

Des renseignements sur les centres de scrutin sont aussi consultables sur le site Web d'Élections Manitoba : <https://electionsmanitoba.ca/fr/Voting/VotingInfo/SpruceWoods>.

NOUS RENDONS LE VOTE ACCESSIBLE

Vote à domicile

Les personnes qui ne peuvent pas se présenter en personne à un centre de scrutin en raison d'une incapacité peuvent demander à voter à domicile. Les proches aidants peuvent également demander à voter à domicile. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande en ligne à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Accessibility> ou en personne au bureau d'élection local de Spruce Woods. Les demandes doivent être reçues au bureau d'élection local au plus tard à 20 h le lundi 25 août.

Aide au vote

Élections Manitoba offre plusieurs services dans les centres de scrutin afin d'aider les électeurs ayant une incapacité.

- Les électeurs peuvent demander les services d'un interprète linguistique ou gestuel. Pour en faire la demande, prière de communiquer le plus tôt possible avec le bureau d'élection local.
- Les centres de scrutin disposent de loupes et de modèles de bulletins de vote en braille.
- Les électeurs peuvent se faire accompagner d'une personne qui les aidera à voter ou demander l'aide d'un scrutateur ou d'une scrutatrice.
- Ils peuvent utiliser des dispositifs d'assistance et des applications sur leur téléphone pour voter.

Vote de trottoir

Un scrutateur peut apporter l'urne jusqu'au véhicule des personnes qui ne peuvent pas se rendre à l'intérieur du centre de scrutin en raison d'une incapacité.

Vote des absents

Les électeurs de Spruce Woods qui seront absents de leur circonscription le jour du scrutin et lors du vote par anticipation peuvent demander un bulletin de vote d'absent. Les électeurs peuvent présenter une demande en ligne à l'adresse <https://www.electionsmanitoba.ca/fr/Voting/Absentee> ou en personne au bureau d'élection local. On recommande aux électeurs de faire leur demande tôt afin d'avoir suffisamment de temps pour récupérer et renvoyer leur bulletin de vote. La date limite pour faire une demande est le samedi 23 août à 20 h.

Bureau d'élection local de Spruce Woods

811, 18^e Rue Nord, unité 3, dans le centre commercial Corral

Brandon (Manitoba)

Téléphone : 204 726-6111 | Sans frais : 1 833 891-1011

SpruceWoods@electionsmanitoba.ca

Heures d'ouverture : de 8 h à 20 h tous les jours, sauf le dimanche de midi à 18 h

- 30 -

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba qui est responsable de l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Mike Ambrose, directeur des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : mambrose@elections.mb.ca